



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ



DIPLÔME D'UNIVERSITÉ EN CANCÉROLOGIE
CLINIQUE- THÉRAPIES SYSTÉMIQUES DES CANCERS

APPEL A CANDIDATURE DU DIPLÔME D'UNIVERSITÉ EN CANCÉROLOGIE CLINIQUE- THÉRAPIES SYSTÉMIQUES DES CANCERS

Le cancer constitue un problème majeur de santé publique. Au Bénin en 2022, selon les statistiques de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), près de 7 500 nouveaux cas de cancer et plus de 5 000 décès ont été enregistrés.

La mortalité liée à cette maladie dans notre pays, est disproportionnellement élevée par rapport aux pays à indice de développement humain (IDH) élevé. Par exemple, alors que plus de 90 % des femmes diagnostiquées d'un cancer du sein survivent au-delà de cinq ans dans les pays occidentaux, ce taux avoisine les 40% à Cotonou, la capitale du Bénin.

Plusieurs facteurs expliquent cette surmortalité :

- ✓ le diagnostic tardif avec plus de 70 % des cas diagnostiqués à un stade avancé, selon la majorité des études hospitalières réalisées à Cotonou,
- ✓ la pénurie de ressources humaines spécialisées ; le pays compte seulement deux oncologues médicaux, deux oncologues radiothérapeutes, un chirurgien oncologue, deux oncologues pédiatres et trois hématologues cliniciens pour une population de plus de 13,5 millions d'habitants,
- ✓ le faible accès aux traitements, en particulier les traitements systémiques tels que la chimiothérapie, l'hormonothérapie, les thérapies ciblées et l'immunothérapie.

La situation est préoccupante dans les zones rurales et reculées, où l'accès aux médecins spécialisés, aux traitements et aux services de détection précoce est extrêmement limité. Par exemple, l'activité des spécialistes en oncologie ci-dessus évoqués ne se déroule que dans trois (03) départements sur les 12 que compte le pays, à savoir ceux du Littoral, de l'Atlantique et de l'Ouémé. Cette inégalité d'accès condamne de nombreux patients atteints de cancer à ne bénéficier d'aucun traitement, notamment systémique. Ce constat est d'autant plus frappant que l'OMS préconise un ratio d'un médecin pour 1000 habitants.

Toutefois, le système de santé béninois possède certains atouts : (i) la présence de médecins généralistes dans toutes les zones sanitaires, (ii) La disponibilité de médecins généralistes et spécialistes d'organe dans tous les centres hospitaliers, (iii) l'existence de deux facultés de médecine qui pourraient jouer un rôle clé dans la formation.

Le manque de ressources humaines qualifiées en oncologie constitue donc un défi majeur et une urgence. Actuellement, le pays ne dispose d'aucun cursus de spécialisation en oncologie, notamment en raison du faible nombre d'enseignants dans ce domaine.

C'est dans ce contexte que le Ministère de la Santé a opté pour une stratégie de délégation de compétence, visant à renforcer les capacités des médecins notamment généralistes, exerçant en zones rurales et défavorisées dans des domaines ciblés, afin d'améliorer l'offre de soins pour les populations qui en sont actuellement privées. L'objectif est d'améliorer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire national et de renforcer les capacités locales pour une meilleure prise en charge des patients.

*

La Faculté des Sciences de la Santé est une UFR de l'UAC qui a pour mission :

- ✓ la formation du personnel de santé au niveau universitaire ;
- ✓ la formation continue du personnel de santé ;
- ✓ la promotion de la recherche médicale ;
- ✓ la création et gestion d'unités de production dans le domaine de la santé.

C'est à ce titre que la FSS propose la présente formation.

Cette formation est ouverte aux :

- titulaires d'un doctorat d'Etat en médecine générale ou d'un diplôme reconnu équivalent conformément à la réglementation en vigueur à l'UAC ou ;
- étudiants inscrits en 3ème cycle des études médicales ou ;
- internes des hôpitaux.

Les modalités d'admission en DU de Cancérologie Clinique-Thérapies systémiques des cancers sont celles en vigueur à l'université de d'Abomey-Calavi.

Les dossiers de candidature doivent être constitués des pièces suivantes :

1. une demande d'inscription adressée au Doyen de la FSS ;
2. une copie de l'acte de naissance sécurisé ou copie légalisée de l'acte de naissance ;
3. une copie légalisée du certificat de nationalité ;
4. une copie légalisée des diplômes (du baccalauréat, du doctorat d'Etat en médecine générale, ou d'un diplôme reconnu équivalent), une attestation d'inscription en troisième cycle des études médicales ou la preuve de fonction pour les internes des hôpitaux ;
5. un récépissé de paiement des frais d'étude de dossier pour le CUCA (20 000 francs) sur le compte trésor public de la FSS : BJ660 01001 000001044399 95 intitulé FSS .

Les dossiers sont étudiés par le CUCA de la FSS et les dossiers des étudiants retenus (25) par cohorte sont transmis au service scolarité des Masters, D.E.S et Doctorats de l'UAC pour faciliter les inscriptions des étudiants.

Ces dossiers doivent être déposés au secrétariat administratif de la FSS (SA/FSS) de Cotonou suivant l'ordre des pièces à fournir, au plus tard le vendredi 05 septembre 2025 à 17h00. Tout dossier déposé hors du SA/FSS ou après la date de clôture ne sera pas pris en compte.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les numéros suivants : 00229 0167648699 / 00229 0166899058.

Cotonou, le 07 août 2025

Le Doyen,



Josué Djinin Georges AVAKOUDJO
Professeur